

Remarquable succès de l'introduction en bourse de Mauna Kea Technologies qui lève 49,1 millions d'euros sur le compartiment B du marché réglementé de NYSE Euronext Paris

Placement global sursouscrit 4,5 fois Offre à prix ouvert sursouscrite 9,8 fois

Mauna Kea Technologies annonce qu'au terme du placement en France et hors de France (hors Etats-Unis) qui s'est achevé le 4 juillet 2011, le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'OPO (« Offre à prix Ouvert ») a été sursouscrit 9,8 fois et celui offert dans la cadre du Placement Global 4,5 fois.

En conséquence la société a choisi de fixer le prix d'émission des actions nouvelles à 13€, correspondant au haut de fourchette de prix. En outre, au regard de la demande, la Société a décidé d'exercer à 100% la clause d'extension portant le montant de l'offre à environ 49,1 M€.

Mauna Kea Technologies, leader dans le domaine de l'endomicroscopie, annonce les modalités définitives de son introduction en bourse sur le compartiment B du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (ISIN : FR0010609263 – Mnémonique : MKEA).

A l'occasion de cette opération Mauna Kea Technologies a levé plus de 49,1 millions d'euros après exercice intégral de la clause d'extension (montant pouvant atteindre environ 56,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause de sur-allocation). Les capitaux levés via cette introduction en bourse sont destinés à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et développer sa stratégie ambitieuse qui vise à s'imposer comme le leader mondial de l'imagerie microscopique *in vivo* et plus particulièrement :

- à titre principal, la stratégie commerciale de la Société qui entend accélérer de manière significative le déploiement de son réseau commercial afin d'adresser le marché global des établissements de soins (hôpitaux et cliniques privées) ;
- la poursuite d'essais cliniques visant à valider le recours aux produits existants de la Société pour de nouvelles pathologies, soit dans le domaine de la gastro-entérologie, soit dans d'autres domaines tels que la pneumologie ou l'urologie, ainsi que les futurs produits de la Société ; et
- la poursuite des efforts d'innovation de la Société.

Le cas échéant, une partie des fonds levés pourrait par ailleurs permettre à la Société d'acquérir d'autres technologies innovantes qui pourraient venir compléter son offre dans le futur.

« Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui le franc succès de l'introduction en bourse de Mauna Kea Technologies » déclare Sacha Loiseau, Fondateur et Directeur Général de Mauna Kea Technologies. Nous tenons à remercier nos partenaires et l'ensemble de nos collaborateurs qui, par leur travail et leur professionnalisme, permettent aujourd'hui à Mauna Kea Technologies de franchir cette étape clé. Enfin, nous tenons à remercier tous nos actionnaires, qui nous font confiance et qui vont désormais accompagner notre développement stratégique et le déploiement commercial du Cellvizio® dans le monde.»



CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 13 euros par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de Mauna Kea Technologies d'environ 165 millions d'euros.

Taille de l'offre et produit brut de l'opération (avant option de sur allocation)¹

- 3 779 342 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre (dont 492 957 au titre de la clause d'extension).
- Le produit brut de l'émission après exercice de la clause d'extension s'élève à environ 49,1 millions d'euros.

Répartition de l'Offre (hors option de sur-allocation)

- Placement Global : 3 317 803 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 43,1 millions d'euros et environ 87,8 % du nombre total de titres offerts).
- Offre à Prix Ouvert (OPO) : 461 539 actions nouvelles au public (soit environ 6 millions d'euros et environ 12,2 % du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 48,4 % et la fraction d'ordres A2 ne sera pas servie.

Flottant

- **Le flottant s'élèvera à environ 29,7 % du capital et pourra être porté à environ 32,7 % en cas d'exercice de l'option de sur-allocation.**

Calendrier de l'Offre

- Les négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris compartiment B débuteront le 6 juillet 2011 sous forme de promesses d'actions.
- Le règlement-livraison est prévu le 8 juillet 2011.
- La date limite d'exercice de l'option de sur allocation est fixée au 3 août 2011, fin de la période de stabilisation.

Les partenaires de l'opération étaient les suivants



Chef de File et Teneur de Livre

Société Générale Corporate & Investment Banking



co-Chef de File

Dexia



co-Chef de File

Gilbert Dupont



Conseil de la Société

Allegra Finance

Informations publiques

¹ Clause de sur allocation : le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 566.901 actions nouvelles.



Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 9, rue d'Enghien, 75010 Paris.

L'Autorité des marchés financiers (« L'AMF ») a apposé le visa n° 11-236 en date du 20 juin 2011 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Mauna Kea Technologies, composé d'un document de base enregistré le 6 juin 2011 sous le numéro I.11-035 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Mauna Kea Technologies, 9, rue d'Enghien, 75010 Paris, France et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et des co-Chefs de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de Mauna Kea Technologies (www.maunakeatech.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Mauna Kea Technologies attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF et la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

A propos de Mauna Kea Technologies :

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est la seule société au monde à concevoir, développer et commercialiser des équipements miniaturisés d'endomicroscopie par minisonde, permettant de visualiser directement dans le corps humain les tissus à l'échelle cellulaire pour diagnostiquer les cancers, notamment dans les systèmes gastro-intestinaux et pulmonaires. Pendant plus de dix ans, le Groupe, fort d'une équipe pluridisciplinaire de 70 collaborateurs, a développé une technologie unique afin de mettre au point le plus petit microscope flexible du monde appelé Cellvizio® et obtenu sa validation clinique internationale. Le Cellvizio® a obtenu l'approbation des autorités de santé en Europe (CE) et aux Etats-Unis (FDA), permettant une commercialisation dans plus de 40 pays. Avec une base installée de plus de 180 équipements dans plus de 20 pays, le Cellvizio® a été conçu pour s'intégrer dans la quasi-totalité des équipements d'endoscopie standards du marché, améliorer le diagnostic des patients et contribuer à une réduction sensible des dépenses de santé. Mauna Kea Technologies a réalisé depuis sa création un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 18 millions d'euros.

Pour plus d'informations sur Mauna Kea Technologies, visitez le site www.maunakeatech.com

Eric Cohen

Vice-Président Finance
Mauna Kea Technologies
Tél. : +33 (0) 1 70 08 09 70
investor-vpf@maunakeatech.com

Alize RP

Relations presse
Caroline Carmagnol / Anne-Sophie Cosquéric
Tél. : +33(0)142 68 86 43
caroline@alizerp.com / anne-sophie@alizerp.com

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions Mauna Kea Technologies dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières de Mauna Kea Technologies ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Mauna Kea Technologies n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Mauna Kea





Technologies n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par Mauna Kea Technologies d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de Mauna Kea Technologies ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse de Mauna Kea Technologies, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente.

Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du [5 juillet] au [3 août] 2011, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Mauna Kea Technologies, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Mauna Kea Technologies et sont susceptibles d'affecter leur cours.

